DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 24/01/2025
*Date d'Affichage : 24/01/2025
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **13**
*VOTANTS : **20**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire
Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire
Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Fodié DIARRA
Etaient absents excusés :
Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Madame Isabelle CORNELOUP pouvoir à Madame Monique MORNACCO,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU ,
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Dominique REVEILLERE a été désigné Secrétaire de séance

DEL7 TARIFS DROITS DE PLACE EMPLACEMENT BROCANTE

Le Conseil Municipal de Margency, à l'unanimité,
Considérant qu'une brocante se déroulera le dimanche 18 mai dans le parc de la Renaudière (évènement ville avec une organisation Margency pétanque),
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 23 janvier 2025, pour le tarif de :
8 euros le mètre linéaire pour un particulier margencéen ou association margencéenne ou personne morale margencéenne (deux mètres minimum).
10 euros le mètre linéaire pour un particulier extérieur ou association extérieure ou personne morale (deux mètres minimum).
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
FIXE le tarif des droits de place emplacement pour la brocante du 18 mai 2025 comme suit :
8 euros le mètre linéaire pour un margencéen avec un minimum de 2 mètres
10 euros le mètre linéaire pour un extérieur avec un minimum de 2 mètres
Même tarif pour toutes les Associations, Margencéennes ou extérieures avec un minimum de 2 mètres.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 31/01/2025

MAIRIE DE MARGENCY VAL D'OISE

Accusé de réception en préfecture
095-219503696-20250131-DEL730012025-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025